

LA DÉCLARATION EN LIGNE, COMMENT ÇA MARCHE ?

COMMENT VOUS CONNECTER POUR EFFECTUER VOTRE DÉCLARATION EN LIGNE ?

Via impots.gouv.fr

Chaque contribuable dispose sur le site impots.gouv.fr d'un espace sécurisé dans lequel il peut effectuer en ligne toutes ses démarches fiscales courantes sans avoir à se déplacer : c'est l'espace « particulier » d'impots.gouv.fr.

Cet espace vous permet de consulter votre situation fiscale et d'accéder à l'ensemble des services en ligne en toute sécurité.

La déclaration en ligne, comme l'ensemble des services en ligne, est accessible depuis l'espace particulier.

Rappel : Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet, votre déclaration de revenus doit être réalisée par internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2021)

la déclaration automatique comment ça marche ?

1 Vérifiez toutes les données
• il ne doit rien manquer
• l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)

2 si tout est correct et complet, vous n'avez rien à faire
Sinon : [Déclarer en ligne](#)

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr
Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquez [ici](#) pour déclarer en ligne
Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr

VOTRE FOYER
ETAT CIVIL
RETI LOUISE
Née RETI
Date et lieu : 19/11/1999, TOULOUSE (31)
n° fiscal 1234567890123 C

Vous êtes célibataire
PERSONNES À CHARGE
ET SITUATIONS PARTICULIÈRES
Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge

VOTRE ADRESSE
AU 1^{er} JANVIER 2022 14 RUE DES FLEURS
91150 ETAMPES

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur

VOS COORDONNÉES BANCAIRES
IBAN : FR88 1234 1234 123X XXXX XXX4 123
BIC : STYLON01R
Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».

Si vous êtes éligible à la déclaration automatique, un document récapitulant toutes les informations connues de l'administration vous concernant vous sera présenté dès l'accueil de votre espace Particulier.

Si toutes ces informations sont correctes et complètes, aucune autre action n'est nécessaire de votre part, votre déclaration de revenus sera automatiquement validée et utilisée pour préparer votre avis d'impôt 2021.

En revanche, **si certains éléments doivent être complétés ou modifiés** (adresse, situation de famille ou composition du foyer fiscal hors naissances, revenus, réduction ou crédit d'impôt...), **vous devez déposer une déclaration de revenus** en utilisant le parcours déclaratif en ligne prévu à cet effet.

Pour créer votre espace particulier vous pouvez utiliser France Connect (voir plus loin) ou saisir les 3 identifiants suivants (sauf cas particuliers) :

- votre numéro fiscal ;
- votre numéro d'accès en ligne ;
- votre revenu fiscal de référence.

Où trouver vos 3 identifiants ?

- Votre numéro fiscal est composé de 13 chiffres et est individuel : chaque membre d'un couple possède son propre numéro fiscal. Il figure en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus. Il se trouve aussi sur votre dernier avis d'impôt.
- Votre numéro d'accès en ligne est composé de 7 chiffres et est commun aux deux membres d'un couple au sein d'un foyer fiscal. Il figure en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus papier reçue ;
- Le revenu fiscal de référence est également commun aux deux membres d'un couple au sein d'un foyer fiscal. Il se trouve dans le cadre « Vos références » de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Cas particulier : Vous avez 20 ans ou plus, étiez rattaché au foyer fiscal de vos parents l'année précédente ? Vous avez dû recevoir un courrier spécifique vous indiquant vos 3 identifiants pour créer votre propre espace particulier sur *impots.gouv.fr* et déclarer en ligne. Si vous ne le retrouvez plus, contactez votre centre des Finances publiques. Vous pourrez alors effectuer votre première déclaration de revenus par internet.

Pour accéder à votre espace particulier, seuls votre numéro fiscal et votre mot de passe seront nécessaires pour vous reconnecter.

Renforcement de la sécurité de votre espace particulier

La sécurité de l'accès à l'espace particulier a été renforcée grâce à l'envoi d'un code à usage unique adressé par SMS lorsque vous avez oublié votre numéro fiscal ou que vous souhaitez renouveler votre mot de passe.

Pour en bénéficier, vous devez simplement renseigner et valider votre numéro de téléphone portable dans votre espace. Si vous ne l'avez pas déjà fait, une fenêtre d'information s'affiche dès votre connexion à votre espace particulier et vous guide pour effectuer cette démarche.

L'adresse électronique renseignée dans votre espace est un lien indispensable entre l'administration et vous, notamment pour vous indiquer que de nouveaux documents sont disponibles dans votre espace particulier. Si elle n'est plus valide, une fenêtre d'information vous prévient dès l'ouverture de votre espace et vous guide vers la page où vous pouvez la modifier.

Via FranceConnect

Pour accéder à votre espace personnel sur *impots.gouv.fr*, vous pouvez aussi vous identifier grâce à FranceConnect.

